

dont la publication est prévue pour l'automne 1991. Le Canada est l'un des rares pays représentés au sein de ce Groupe par un spécialiste n'appartenant pas au milieu gouvernemental, M. Ernie Regehr, rédacteur en chef du magazine *Project Ploughshares Monitor*.

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 14 mars 1991, M. John Brewin (NPD), a interrogé le premier ministre sur ses entretiens avec le président Bush, estimant que ce dernier avait «versé de l'eau froide» sur l'idée d'un sommet mondial, et il lui a posé la question suivante : «Le sommet mondial est-il mort ? Le gouvernement a-t-il des solutions de rechange à proposer au cas où cette idée était écartée ?» M. Mulroney a rejeté cette interprétation de l'attitude du président, avant d'ajouter :

Nous avons donc commencé à examiner cette proposition hier soir. Ces derniers jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré huit chefs de gouvernement, je crois, dans l'ensemble de la région. Tous reconnaissent une certaine valeur à notre idée. Le président en parlera aujourd'hui avec le président Mitterrand et, pendant le week-end, avec le premier ministre Major. Nous espérons que lentement mais sûrement, l'idée fera son chemin.¹⁴

Le 27 mars 1991, le Comité permanent de la Défense nationale a déposé son rapport sur «Le sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive», dans lequel il appuyait globalement la proposition gouvernementale et recommandait, entre autres, la création d'un registre international sur les transferts d'armes placé sous l'égide des Nations Unies. Le Comité a ajouté :

Bien que le sommet soit d'envergure mondiale, le Comité estime qu'on atteindrait d'autant mieux cet objectif primordial en mettant d'abord l'accent sur les accords régionaux. C'est à ce chapitre que le Canada a des avantages comparatifs dont il doit tirer parti. Le Canada est membre de l'Organisation des États américains et a participé au processus de paix en Amérique centrale. Nous pourrions aussi jouer un rôle important en Afrique sub-saharienne, grâce à nos liens avec le Commonwealth et la Francophonie. Nous avons également intérêt au maintien de la stabilité dans le nord de l'Océan pacifique. [Le Comité a donc recommandé que] le Canada vise d'abord à favoriser l'établissement de systèmes régionaux de transparence dans les transferts d'armes et ce, dans les régions où il dispose d'un avantage diplomatique.¹⁵

Le Parlement a solidement appuyé la proposition du gouvernement sur les armes conventionnelles, mais pas l'amendement de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation,

¹⁴*Débats de la Chambre des communes*, 14 mars 1991, p. 18468.

¹⁵Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des Anciens combattants, *Procès-verbaux et témoignages*, n° 63, 25-26 mars 1991, p. 3-6.